

Guide Pratique du Grand Logis

Bienvenu au grand logis, chambres d'hôte de charme et gites de 4 épis.

Nous proposons plusieurs prestations : piscine, coin détente, salle de jeu, salle de relaxation avec spa, hammam et massages, parc, vélo de randonnées, tables d'hôte sur réservation.

Pages 2 à 5, un petit « règlement intérieur » et guide pratique est mis à votre disposition pour vous offrir l'information la plus claire possible afin que vous puissiez au mieux organiser votre séjour.

Pages 6 et suivantes, quelques informations pour visiter notre région.

Règlement intérieur et informations pratiques du Grand logis à Marchais

Article 1 : Règles générales

(If you don't read french, you have to ask signification to someone who does).

Art. 1.1 : Acceptation et communication des règles. Tout client des chambres d'hôtes et des gîtes doit accepter le présent règlement intérieur et dans le respect du droit français, tout client en ayant connaissance doit le communiquer aux autres clients. Ce règlement est indispensable au bon fonctionnement de nos chambres d'hôtes et gîtes, en particulier les règles de sécurité. Tout client ne parlant pas français doit demander la signification des différentes clauses à une personne qui le comprend.

Art. 1.2 : Responsabilisation des clients. Eut égard à la structure particulière mise à disposition, un comportement averti et conciliant est attendu de la part de nos clients. En effet, la prestation fournie se fait « chez l'habitant », ce qui fait, certes, le charme de la chambre d'hôte et du gîte, mais ce qui suppose en contrepartie de tenir compte de la vie courante du prestataire et une attitude attentive de la part des locataires, gardiens de toutes choses mises à leur disposition dont ils auraient fait usage. Il peut notamment advenir qu'un jour ou à une certaine heure les propriétaires soient absents et ne puissent laisser l'accès à certains équipements.

Art. 1.3 : Chambres d'hôte. Prévenez de votre heure d'arrivée (entre 16 et 20 heure). Petits déjeuner entre 8 heure (9 heure le week end) et 10 heure. Table d'hôte sur réservation et selon possibilités du propriétaire. Le jour du départ les chambres doivent être libérées pour 11 heure. Interdiction de manger dans les chambres.

Art. 1.4 : Gîtes. Contrairement aux chambres d'hôtes, les charges ne sont pas comprises dans la location. Fourniture de draps possibles mais en supplément. Possibilité de forfait ménage lequel ne comprend pas un certain nombre de prestations qui resteront à la charge du client : nettoyage et rangement de la vaisselle et des électroménagers et ustensiles, nettoyage cheminé, fours, plaques de cuisson, rangement du gîte.

Art. 1.5 : interdiction de fumer dans les locaux.

Article 2. Piscine :

Art. 2.1 : Description. Piscine intérieure chauffée privative de 7 mètres sur 4 mètres, profondeur entre 1 mètre 40 (côté échelle) et 2 mètres ; à partager avec les autres clients des chambres d'hôte et des gîtes. Vestiaire avec douche dédié à la piscine. La piscine peut être fermée un jour pour entretiens.

Art. 2.2 : Horaires et jours d'ouverture. Sauf autorisation exceptionnelle et expresse du propriétaire, la piscine est accessible de 10 heure à 19 heure. Ouvert de mai à septembre (suivant état d'avancement de la saison). Avertir à l'avance lorsque voulez avoir accès à la piscine afin que le propriétaire puisse s'organiser.

Art. 2.3 : Sécurité. Les règles de sécurité élémentaires doivent être respectées pour éviter tout danger. Interdiction de courir, sauter, plonger, pousser quelqu'un. Doivent être accompagnées : les personnes ne sachant pas nager et les enfants, qui sont sous l'entière responsabilité et la surveillance attentive de leurs parents, surveillance permanente jusque 14 ans.

Art. 2.4 : Hygiène. Port du slip ou boxer de bain obligatoire, le caleçon ou bermuda de bain est insuffisant ; prévoir une couche-culotte spéciale piscine lorsque nécessaire, elle est obligatoire pour les moins de 3 ans.

Les chaussures, claquettes, etc., sont interdites à l'intérieur de la piscine, elles doivent être laissées à

l'entrée.

Interdiction de manger ou de boire dans la salle de la piscine.

Il vous est demandé de vous doucher avant toute entrée dans l'eau.

Prévoyez vos propres serviettes, les serviettes des chambres ne sont pas prévues pour un usage à la piscine.

Article 3. Salle de jeu et espace détente :

Art. 3.1 : Description. Une salle de jeu est mise gratuitement à disposition de nos hôtes. Elle comprend un baby foot, le jeu de la grenouille, table de ping-pong, boules de pétanque. Un espace détente, terrasse adjacente, est également mise à disposition.

Art. 3.2 : Conditions d'accès. Accès pendant les horaires piscines. Accès des mineurs sous la surveillance attentive et entière responsabilité de leurs parents, surveillance permanente jusque 14 ans.

Art. 3.3 : Sécurité. Assurez-vous d'utiliser les jeux en toute sécurité. Soyez vigilant dans les jeux de lancé. Respectez les distances de sécurité.

Art. 3.3 : Respect du matériel. Le matériel est sous votre garde, tout dommage vous sera imputable. Interdiction totale de s'appuyer sur les barres du babyfoot, toute torsion même invisible baisserait la souplesse du mouvement des barres et tout utilisateur serait alors réputé solidairement responsable.

Article 4. Salle de relaxation :

Art. 4.1 : Description. Le grand logis dispose d'une salle de relaxation composée d'un hammam (bain de vapeur), d'un spa (aussi appelé bain à remous et spa à jet) et d'une salle de massage.

Art. 4.2 : Conditions d'accès. L'accès au spa, au hammam ou à la salle de massage sont indépendants les uns des autres. Réservez un horaire pour l'un d'eux auprès du propriétaire. Interdit aux mineurs. Les chaussures, claquettes, etc., sont interdites à l'intérieur de la salle de relaxation, elles doivent être laissées à l'entrée.

Art. 4.4 : Hammam. Bain de vapeur à 40° C permettant un nettoyage de la peau en profondeur. Capacité maximale de 4 personnes. Fourniture d'un savon noire et d'une serviette hammam. Prévoir un gant spécial (de préférence gant de kassa) pour retirer les peaux mortes, à défaut nous vendrons sur place des gants de kassa.

Art. 4.4.1 Déroulement d'une séance de Hammam. La séance se déroule en 8 à 9 étapes :

- 1) prenez une douche pour nettoyer le corps ;
- 2) 5 minutes de hammam ;
- 3) reprenez une douche pour vous rafraichir puis s'y enduire de savon noir, avec les mains, en évitant le visage et les pieds pour éviter de piquer les yeux et de glisser ;
- 4) toujours enduit de savon, retourner 20 minutes dans le hammam, s'y rafraichir régulièrement en utilisant le seau et l'écuelle mis à votre disposition ;
- 5) Reprenez une douche pour le nettoyage en profondeur, se rincer abondamment pour retirer le savon noir ;
- 6) Retourner 2 ou 3 minutes dans le hammam ;
- 7) Procéder au gommage (retirer les peaux mortes) dans la douche avec l'aide d'un gant en kassa.
- 8) Prenez votre collation offerte à l'extérieur (un thé à la menthe ou une boisson rafraîchissante).

9) Possibilité d'aller dans la piscine ; ou bien dans le bain à remous (aussi appelé spa, ou spa à jet) si vous avez pris une offre « instant bien-être ».

Art. 4.5 : Sécurité du hammam. Les personnes prédisposées aux, ou exposés à des, risques cardiovasculaires ne peuvent accéder au hammam, demandez conseil à votre médecin. La fatigue qu'entraîne le hammam est incompatible avec des fragilités et problèmes de santé. Déconseillé en cas de troubles cardiaques, d'hypertension, d'insuffisances veineuse ou rénale, d'asthme ou pour les femmes enceintes.

Il est conseillé de retirer tout élément métallique, les métaux s'échauffent rapidement et peuvent entraîner des brûlures, en particulier le fer.

Art. 4.5 : Spa. Aussi appelé bain à remous ou spa à jet, il s'agit d'une grande baignoire multi-personnes avec de nombreux jets massants à haute puissance.

Attention à ne pas exposer à un jet trop puissant une zone du corps en continue pendant un temps trop important.

Art. 4.6 : Salle de massage. Inaccessible pour l'instant.

Art. 4.6 : Tarifs. Les tarifs peuvent changer, référez-vous aux tarifs sur le site www.legrandlogis.fr.

Hammam. Séance privative 1 personne, 40 minutes (dont 20 minutes dans le hammam, tisanerie à l'extérieur), 35 euros ; + 10 euros supplémentaire par personne supplémentaire.

1h (dont 40 minutes dans le hammam, tisanerie à l'extérieur), 50 euros ; + 15 euros supplémentaire par personne supplémentaire.

Spa. Séance privative 1 personne, 20 minutes (hors douche), 25 euros ; + 10 euros supplémentaire par personne supplémentaire.

40 minutes (hors douche), 40 euros ; + 15 euros supplémentaire par personne supplémentaire.

L'instant bien être. 100 euros pour une séance de Hammam suivie d'une séance de Spa pour deux personnes. Toutes deux en privatif. Collation offerte entre la séance de Hammam et la séance de Spa. 2 heures (douches, collations et utilisation de la pièce comprises), repartissions du temps suivant convenance.

20 euros par personne supplémentaire.

Art. 4.4 : Hygiène. Tout passage à la douche est requis avant d'utiliser ces équipements. Le port du slip ou boxer de bain est obligatoire dans le spa comme dans le hammam, monokini autorisé pour les femmes. Le maillot de bain une pièce déconseillé dans le hammam (empêche un bon nettoyage des ports), le deux pièces est conseillé. Comme pour la piscine short et bermudas de bain sont prohibés.

Article 5 : Accès Wifi

Art 5.1 : Accès internet. Les clients ont un accès gratuit à la connexion internet du propriétaire sans verser de contrepartie directe. Vous reconnaissez utiliser la connexion internet wifi (sfr wifi) de M. & Mme Varoqueaux à Marchais, 1 rue du grand logis 02350, durant votre séjour.

Art. 5.2 : Limite d'utilisation. Vous vous engagez à ne pas utiliser cette connexion ultérieurement ni en transmettre, communiquer les codes d'accès à quiconque. L'accès n'est possible que dans les zones couvertes par le wifi.

Vous déclarez sur l'honneur ne pas utiliser la connexion pour des activités ou à des fins répréhensibles, immorales ou pouvant entraîner notre responsabilité : notamment pour envoyer, recevoir ou accéder à des contenus illicites au regard du droit français. En particulier vis-à-vis des règles relatives à la propriété intellectuelle et la cybercriminalité. Est strictement prohibée l'utilisation de logiciels de pair à pair (Peer to peer).

En cas de litige ou d'enquête nous serions susceptibles de transmettre vos informations personnelles aux personnes compétentes, ce que vous acceptez par la présente.

Art. 5.3 : Responsabilité réseau. Vous êtes seuls responsables de l'utilisation que vous faites de

vosre matériel, ou des activités de celui-ci sur notre réseau, notamment à l'égard des autres clients. Vous acceptez d'encourir les risques liés à l'utilisation d'un réseau wifi et d'une connexion internet, il vous est conseillé d'augmenter le niveau de protection de votre par-feu et de votre antivirus.

Art. 6 : Location de vélo (bike rental)

Warning : This contract is in french, you have to demand the signification of clauses you don't understand to someone who does. If you contract, you consider you have understood each obligation of it. English sentences are just indications to help the english spoken clients to understand french clauses.

Art. 6.1 : Objet du contrat. Le Bailleur (*renter*) met à disposition du Locataire (*rentee*) un ou plusieurs vélos en échange de 15 euros par vélo à titre de paiement à payer avant la prise de possession. (*Bailleur rents Bicycles and accessories, Locataire pays 15 euros before to take those.*)

Art. 6.2 : Éléments mis à disposition. Le Locataire reconnaît que les vélos et accessoires lui sont remis en parfait état, notamment de fonctionnement. Il peut cependant formuler des réserves écrites. (*Good condition of the bicycles and accessories when you've received these.*)

Art. 6.3 : Caution. Le Locataire doit remettre 150 euros de caution par vélo, par chèque ou en espèce, qui fera l'objet d'une rétention au moment de la restitution des vélos et accessoires s'il y a lieu de les remettre en état voire de les racheter, car abîmés, détériorés ou perdus dans des circonstances mettant en cause sa responsabilité. Le montant de la caution ne constitue qu'une garantie de paiement, notamment pour permettre la remise en état dans les meilleurs délais, il ne limite pas la somme qui pourra être demandée au locataire. (*You give 150 euros as guarantee for the Bailleur you won't damage the rentees goods ; in those circumstances, be aware this amount could be retained when you return the goods, but the bailleur can demande more if it's not enough to repair the damages.*)

Art. 6.4 : Responsabilité. Le Bailleur décline toute responsabilité du fait de l'usage des vélos, locaux et accessoires, le Locataire se dit suffisamment compétent et s'engage à vérifier le matériel, être capable de le remettre en état en cas de difficulté (crevaisson, dé-rayage etc.), et sa compatibilité avec l'usager. De la prise des vélos et accessoires par le Locataire jusqu'à leur remise en place dans le local, marquant la fin de la location, ils sont sous son entière responsabilité, tout comme le sont les usagers à qui il les prête, et ce pour tout dommage (humain comme matériel). Le Locataire agit ainsi en bon père de famille ; si plusieurs Locataires sont désignés, ils s'engagent solidairement.

Le Locataire a conscience que les règles de sécurité routière doivent être respectées par chacun sur la route comme dans les chemins, notamment les distances de sécurité, la visibilité, le bon usage d'équipements de sécurité. Il veillera à toujours garder les éléments loués sous sa surveillance, à en prescrire un bon usage et à ne pas les exposer à des risques. (*Responsability of the Locataire, none responsibility of the Bailleur, about goods and users.*)

Art. 6.5 : Restitution. Les vélos et accessoires sont à restituer le soir avant 19h00 et à remettre en place en l'état originel, propre et à leur place dans le local, il n'est pas érogé à cette obligation quand bien même plusieurs jours de location seraient consentis. C'est après que le Bailleur aura pu vérifier que le Locataire eut bien accompli l'ensemble de ses obligations que ce dernier pourra demander restitution de sa caution. En cas de location plusieurs jours sur une même période de vacances, la caution pourra garantir l'ensemble des obligations sur cette période, ce qui n'autorise pas le locataire à prendre possession des vélos sans l'autorisation expresse du Bailleur. (*You must return goods at their original place, in their original condition and cleanliness. The amount of the guarantee is return after than the Bailleur has verified those conditions are good.*)

Visiter notre région

Pour plus d'informations rendez-vous à l'office du tourisme de Laon.

Les incontournables :

La cathédrale de Reims. Vous connaissez la cathédrale notre dame à Paris ? Hé bien c'est celle de Reims qui en est le plan de conception. La cathédrale de Reims est la cathédrale des couronnements des rois de France, Napoléon lui-même y est venu poser le genou pour s'autocouronner et s'autoproclamer empereur.

Visiter les caves des maisons de champagne de Reims.

Visiter la cité médiévale de Laon. La cathédrale de Laon, nous vous parlions de la cathédrale de Reims, et bien son évolution a été influencée par les plans de celle de Laon, dont l'évêque avait un rôle crucial dans les couronnements. Laon ville haute, la montagne couronnée, est une place forte médiévale aux souterrains et poudrières impressionnants. Elle fut capitale de France sous le règne de Pépin le Bref père de Charlemagne, c'est d'ailleurs là que Charlemagne naquit.

Visiter les vestiges de la seconde guerre mondiale. Le chemin des dames était la route empruntée par les dames de la cour pour venir à Reims assister au couronnement des rois. Ce chemin détourné pour voyager de Paris à Reims était réputé plus sûr. Lors de la seconde guerre mondiale le grand mur destiné à arrêter l'invasion allemande fut estimé peu utile à cet endroit. Une faille qui fut fatale lors de la guerre. Le plateau de Californie qui surplombe le chemin des dames est donc un lieu stratégique majeur des deux guerres mondiales. À côté de l'actuel Craonnel, visitez le célèbre village de Craonne qui a été entièrement détruit et où seules quelques fondations ont subsisté. Il convient notamment de se rendre à la grotte du dragon, une grotte naturelle où, pendant la guerre des tranchés les deux belligérants cohabitaient pratiquement, vous y trouveraient un musée de la guerre.

Autres visites :

Le familistère de Guise. Avez-vous entendu parler des célèbres feu à bois Godin ? Avez-vous entendu parler de ce fameux chef d'entreprise qui, à la révolution industrielle, a fait le choix de sacrifier son confort pour partager la vie de ses ouvriers et de leur léguer l'entreprise qu'il avait construit pour eux ? Rendez-vous à Guise pour une visite du plus haut lieu du paternalisme français.

Le site archéologique de Marles. Voyez comment nos ancêtre vivaient en visitant la reconstitution d'un village gaulois à l'endroit même où se déroulent des fouilles archéologique.

Les soirées estivales médiévales de Coucy-le-château. Un instant de pur émotion à voir pendant les soirs d'été : une pièce de théâtre grandeur nature, avec chevaux et chevaliers équipés de la tête aux pieds. N'abusez pas de la cervoise, mais profitez d'un moment enchanté !

La basilique de Liesse-notre-dame. Vous attendiez-vous à n'être qu'à 2 km d'une des plus grandes destinations de pèlerinage de l'histoire de la chrétienté ? Isméria, une princesse soudanaise du XIIe siècle et fille du Sultan du Caire El-Afdhal, en est la vierge noire. Trois chevaliers croisés français furent emprisonnés au Caire lors de la 4^e croisade, c'est elle qui les fit évader en 1134 pour s'enfuir avec eux. Elle épousa Robert d'Eppe, l'un d'entre eux, et se convertit ainsi au christianisme. En remerciement ils édifièrent une église en sa mémoire : l'église de Liesse, qui, au début du XXe siècle, devint basilique. Parmi les célèbres pèlerins qui s'y rendirent : Jeanne d'Arc, Louis XI, François Ier, Henri III, Louis XIII, Louis XIV et bon nombre d'autres rois de France.